

les réservations/annulations sur les accueils de loisirs du canton des mercredis ont changé.

Mais comment ça marche



**Les annulations sont possibles,
mais à vos frais
(sauf certificat médical fourni sous 48h).**

Facturé à 50%

**Si vous annulez le mois
précédent, et au moins 8
jours en avance**



Facturé à 100%

Dans tous les autres cas

**Les réservations sont possibles
jusqu'au 14/12.**

**Il est possible de faire des inscriptions
au coup par coup, selon vos besoins.**

**Merci de prévoir à l'avance vos
réservations.**



**Pour toutes
questions :
04 57 36 04 18**